

Destinataire ROUILLIER JACQUES

Numéro 351055108

CPAM COURS DES ALLIES
35024 RENNES CEDEX 9
0001892333 222058 146
DESTINEO MD7 CI 0898 21.09.09 59 LILLE PIC

M. ROUILLIER JACQUES
14 R DE LA MAIRIE
35350 ST COULOMB

Le 14 Septembre 2009

Le Médecin Conseil National

Chère Consœur, Cher Confrère,

La campagne pour la vaccination contre la grippe saisonnière repart !

Par la vaccination de vos patients les plus à risques et particulièrement lors de la primo-vaccination, vous jouez un rôle essentiel dans la prévention de la grippe saisonnière.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, celles qui souffrent de certaines affections de longue durée exonérantes, d'un asthme ou d'une bronco-pneumopathie chronique obstructive* quel que soit leur âge, présentent un risque accru de complications. A ce titre, leur vaccination est recommandée par le Haut Conseil de la santé publique (BEH n° 16-17 du 20 avril 2009) et l'Assurance Maladie prend en charge à 100% le vaccin de ces assurés.

Cette année, la campagne de vaccination évolue dans un contexte particulier avec le nouveau virus grippal H1N1.

Vos patients ont reçu, avec leur courrier d'invitation, un dépliant contenant des premières informations concernant la grippe H1N1.

L'Assurance Maladie vous accompagne. !!

Dans le cadre des avenants n°12 et n°23 à la convention nationale et dans le cadre du Contrat d'Amélioration des Pratiques Individuelles (CAPI), les représentants des médecins libéraux et l'Assurance Maladie se sont engagés à atteindre un taux de couverture vaccinale d'au moins 75% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Dans cette population à risque, c'est dans la tranche des 65-69 ans que le taux de recours à la vaccination est le plus faible (53,7% contre plus de 67% pour les autres tranches d'âges lors de la dernière campagne).

Aussi, pour vous aider dans ce programme de prévention, l'Assurance Maladie :

- Vous communique **la liste (jointe) de vos patients âgés de 65 à 69 ans qui n'ont pas bénéficié d'un vaccin antigrippal au cours des trois dernières campagnes,**
- Vous adressera, **à mi campagne**, la liste actualisée **de ces mêmes patients** qui n'auront pas encore été vaccinés à cette date.

En outre, un courrier de relance sera adressé à mi campagne aux patients de 65-69 ans s'ils n'ont pas encore été vaccinés.

Je vous remercie par avance de votre contribution à la réussite de cette action de prévention et vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments confraternels.

Professeur Hubert Allemand

Pour en savoir plus connectez-vous sur www.ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie.

*Les patients invités au titre d'un asthme ou d'une BPCO non en ALD30, ont été identifiés à partir de leur consommation répétée de médicaments spécifiques à ces affections.